

Commune de SOMBREFFE

Patrimoine
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il souhaite faire appliquer la procédure dite de « modification de voirie » pour la voirie communale anciennement voirie vicinale n°4 reliant la rue François Dupire et la rue de Bothey situé à 5140 Tongrinne.

Le projet consiste à :
- la confirmation des limites d'un tronçon

**Modification de voirie – application du Décret du 6 février 2014
relatif à la voirie communale en vertu de l'article 11 et suivants.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Sombreffe- service patrimoine – Mr Frédéric Vansimaey, les jours ouvrables pendant les heures d'ouvertures des bureaux (Lu, Ma, Me, Je et Ve de 9h à 12h et le Me de 13h à 15h30). Le dossier peut également être consulté en dehors de ces heures, uniquement sur rendez-vous : Tél. 071/117008.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 19 octobre 2026.

<i>Date de l'affichage de la demande</i>	<i>Date de l'ouverture de l'enquête</i>	<i>Date et heure de clôture de l'enquête</i>
Le 16 octobre 2026	Le 19 octobre 2026	Le 19 novembre 2026 à 11h00

Les réclamations et observations écrites, datées et signées, sont à adresser au Collège communal à 5140 SOMBREFFE, Allée de Château Chinon n° 7, avant la clôture de l'enquête ou par courrier électronique à l'adresse suivante : environnement@sombreffe.be où peuvent être formulées oralement lors de la clôture de l'enquête.

A Sombreffe, le 12 octobre 2026

Le Directeur général ff,

Stéphane BEAULOI

POUR LE COLLEGE



Le Bourgmestre,

Jonathan BURTAUX

Commune de SOMBREFFE

Patrimoine
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il souhaite faire appliquer la procédure dite de « modification de voirie » pour un tronçon de la voirie communale anciennement voirie vicinale n°13 dite « rue de la Carrière » situé à 5140 Tongrinne, au droit des parcelles C n°287C, C n°280M et C n°280L.

Le projet consiste :

- à la suppression d'un tronçon et confirmation du tracé existant

**Modification de voirie – application du Décret du 6 février 2014
relatif à la voirie communale en vertu de l'article 11 et suivants.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Sombreffe- service patrimoine – Mr Frédéric Vansimaey, les jours ouvrables pendant les heures d'ouvertures des bureaux (Lu, Ma, Me, Je et Ve de 9h à 12h et le Me de 13h à 15h30). Le dossier peut également être consulté en dehors de ces heures, uniquement sur rendez-vous : Tél. 071/117008.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 19 octobre 2026.

<i>Date de l'affichage de la demande</i>	<i>Date de l'ouverture de l'enquête</i>	<i>Date et heure de clôture de l'enquête</i>
Le 16 octobre 2026	Le 19 octobre 2026	Le 19 novembre 2026 à 11h00

Les réclamations et observations écrites, datées et signées, sont à adresser au Collège communal à 5140 SOMBREFFE, Allée de Château Chinon n° 7, avant la clôture de l'enquête ou par courrier électronique à l'adresse suivante : environnement@sombreffe.be où peuvent être formulées oralement lors de la clôture de l'enquête.

A Sombreffe, le 12 octobre 2026

Le Directeur général ff,

Stéphane BEAULOI

POUR LE COLLEGE



Le Bourgmestre,

Jonathan BURTAUX

Commune de SOMBREFFE

Patrimoine
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il souhaite faire appliquer la procédure dite de « modification de voirie » pour un tronçon de la voirie communale anciennement voirie vicinale n°25 dite « ruelle aux loups » situé à 5140 Sombreffe, au droit des parcelles E n°243d, E n°241c, E n°240a, E n°606a, E n°510d, E n°509g et E n°507f

Le projet consiste :
- à la confirmation des limites d'un tronçon

**Modification de voirie – application du Décret du 6 février 2014
relatif à la voirie communale en vertu de l'article 11 et suivants.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Sombreffe- service patrimoine – Mr Frédéric Vansimaey, les jours ouvrables pendant les heures d'ouvertures des bureaux (Lu, Ma, Me, Je et Ve de 9h à 12h et le Me de 13h à 15h30). Le dossier peut également être consulté en dehors de ces heures, uniquement sur rendez-vous : Tél. 071/117008.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 19 octobre 2026.

<i>Date de l'affichage de la demande</i>	<i>Date de l'ouverture de l'enquête</i>	<i>Date et heure de clôture de l'enquête</i>
Le 16 octobre 2026	Le 19 octobre 2026	Le 19 novembre 2026 à 11h00

Les réclamations et observations écrites, datées et signées, sont à adresser au Collège communal à 5140 SOMBREFFE, Allée de Château Chinon n° 7, avant la clôture de l'enquête ou par courrier électronique à l'adresse suivante : environnement@sombreffe.be où peuvent être formulées oralement lors de la clôture de l'enquête.

A Sombreffe, le 12 octobre 2026

Le Directeur général ff,

Stéphane BEAULOI

POUR LE COLLEGE



Le Bourgmestre,

Jonathan BURTAUX

Commune de SOMBREFFE

Patrimoine
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il souhaite faire appliquer la procédure dite de « modification de voirie » pour la voirie communale anciennement voirie vicinale n°17 reliant la chaussée de Gembloux à la rue des Fonds situé à 5140 Tongrinne.

Le projet consiste à :

- la confirmation des limites d'un tronçon
- l'incorporation d'une portion au domaine public par prescription acquisitive
- la suppression d'un tronçon sans emploi
- l'incorporation d'une parcelle au domaine public par prescription acquisitive

**Modification de voirie – application du Décret du 6 février 2014
relatif à la voirie communale en vertu de l'article 11 et suivants.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Sombreffe- service patrimoine – Mr Frédéric Vansimaey, les jours ouvrables pendant les heures d'ouvertures des bureaux (Lu, Ma, Me, Je et Ve de 9h à 12h et le Me de 13h à 15h30). Le dossier peut également être consulté en dehors de ces heures, uniquement sur rendez-vous : Tél. 071/117008.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 19 octobre 2026.

<i>Date de l'affichage de la demande</i>	<i>Date de l'ouverture de l'enquête</i>	<i>Date et heure de clôture de l'enquête</i>
Le 16 octobre 2026	Le 19 octobre 2026	Le 19 novembre 2026 à 11h00

Les réclamations et observations écrites, datées et signées, sont à adresser au Collège communal à 5140 SOMBREFFE, Allée de Château Chinon n° 7, avant la clôture de l'enquête ou par courrier électronique à l'adresse suivante : environnement@sombreffe.be où peuvent être formulées oralement lors de la clôture de l'enquête.

A Sombreffe, le 12 octobre 2026

Le Directeur général ff,

Stéphane BEAULOI

POUR LE COLLEGE



Le Bourgmestre,

Jonathan BURTAUX

Commune de SOMBREFFE

Patrimoine
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il souhaite faire appliquer la procédure dite de « modification de voirie » pour un tronçon de la voirie communale anciennement voirie vicinale n°9 reliant le lieu-dit 'Grand Noble' à la rue de Boignée situé à 5140 Tongrinne.

Le projet consiste :
- à la confirmation des limites d'un tronçon

**Modification de voirie – application du Décret du 6 février 2014
relatif à la voirie communale en vertu de l'article 11 et suivants.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Sombreffe- service patrimoine – Mr Frédéric Vansimaey, les jours ouvrables pendant les heures d'ouvertures des bureaux (Lu, Ma, Me, Je et Ve de 9h à 12h et le Me de 13h à 15h30). Le dossier peut également être consulté en dehors de ces heures, uniquement sur rendez-vous : Tél. 071/117008.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 19 octobre 2026.

<i>Date de l'affichage de la demande</i>	<i>Date de l'ouverture de l'enquête</i>	<i>Date et heure de clôture de l'enquête</i>
Le 16 octobre 2026	Le 19 octobre 2026	Le 19 novembre 2026 à 11h00

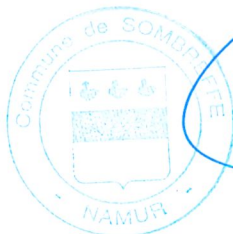
Les réclamations et observations écrites, datées et signées, sont à adresser au Collège communal à 5140 SOMBREFFE, Allée de Château Chinon n° 7, avant la clôture de l'enquête ou par courrier électronique à l'adresse suivante : environnement@sombreffe.be où peuvent être formulées oralement lors de la clôture de l'enquête.

A Sombreffe, le 12 octobre 2026

Le Directeur général ff,

Stéphane BEAULOI

POUR LE COLLEGE



Le Bourgmestre,

Jonathan BURTAUX

Commune de SOMBREFFE

Patrimoine
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il souhaite faire appliquer la procédure dite de « modification de voirie » pour un excédent de voirie communale jouxtant la rue du Moulin, anciennement voirie vicinale n°24 de grande communication n°75 situé à 5140 Tongrinne, au droit des parcelles B 576 A et B567 A et B565F.

Le projet consiste :
- à la désaffectation de l'excédent de voirie

Modification de voirie – application du Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale en vertu de l'article 11 et suivants.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Sombreffe- service patrimoine – Mr Frédéric Vansimaey, les jours ouvrables pendant les heures d'ouvertures des bureaux (Lu, Ma, Me, Je et Ve de 9h à 12h et le Me de 13h à 15h30). Le dossier peut également être consulté en dehors de ces heures, uniquement sur rendez-vous : Tél. 071/117008.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 19 octobre 2026.

<i>Date de l'affichage de la demande</i>	<i>Date de l'ouverture de l'enquête</i>	<i>Date et heure de clôture de l'enquête</i>
Le 16 octobre 2026	Le 19 octobre 2026	Le 19 novembre 2026 à 11h00

Les réclamations et observations écrites, datées et signées, sont à adresser au Collège communal à 5140 SOMBREFFE, Allée de Château Chinon n° 7, avant la clôture de l'enquête ou par courrier électronique à l'adresse suivante : environnement@sombreffe.be où peuvent être formulées oralement lors de la clôture de l'enquête.

A Sombreffe, le 12 octobre 2026

POUR LE COLLEGE

Le Directeur général ff,

Stéphane BEAULOI



Le Bourgmestre,

Jonathan BURTAUX